MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30/05/2024
Dossier complet le : 03/06/2024
N° d'enregistrement : F01124P0099

1 Intitulé du projet

Création d'un forage pour l'irrigation de 106ha de cultures via un à deux enrouleurs sur les communes de Guillerval et Saclas (91)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
EARL DE LA GUILLOTTE

Raison sociale

N° SIRET
3 3 0 1 1 1 9 7 2 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
Durand

Prénom(s)
Antoine

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
16a projet d'irrigation >100ha 16c projet >8m3/h en ZRE 27a forage d'approvisionnement en eau >50 m	Le projet est situé dans la masse d'eau FRGG092 Calcaires tertiaires libres de Beauce concerné par un périmètre ZRE. La délivrance du quotas sera attribuée par la chambre d'agriculture (OUGC) détenteur de l'AUP sur la masse d'eau. Il sollicitera la nappe de l'Oligocène (calcaire de Brie) pour permettre l'irrigation de 103 ha de légumes et céréales.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de son exploitation agricole, Monsieur Durand envisage l'irrigation d'une partie de ces cultures par la création d'un forage d'eau souterraine. Le site est isolé de toutes habitations et la ferme est implantée au milieu du parcellaire agricole.
Le but de cet ouvrage est d'obtenir un débit de l'ordre 60 voire 120 m3/h (si l'aquifère le permet) pour alimenter en eau un à deux enrouleurs. Le volume annuel sera de l'ordre de 95610 m3 pour irriguer les 106 ha (en prévisionnel 25ha de blé tendre, 35ha d'orge de printemps, 15ha de betterave, 10ha de colza, 10 ha de blé dur, 5ha de pomme de terre, 5ha d'oignon et 1 ha de légume vert).
Le forage d'une profondeur de 102 m, sera implanté à proximité immédiate de la ferme et de l'alimentation électrique de la ferme. L'implantation du forage est centrale par rapport aux parcelles à irriguer.
Les débits escomptés sont idéalement de 120 m3/h pour 2 enrouleurs, ou un enrouleur de 60 m3/h. Les volumes étant dépendant des besoins réels en eau.

4.2 Objectifs du projet

Couvrir les besoins du projet en eau avec une nappe susceptible de fournir les volumes et débits désirés sur les 5 mois d'exploitation annuelle

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Amenée foreuse, création bac à boue
Cet ouvrage aura une profondeur prévisionnelle de 102 m afin de reconnaitre les calcaires de Brie. Un tube acier 508 mm devra être disposé et cimenté à l'extrados jusqu'à 34 m pour isoler les calcaire d'Etampes de tête. Puis un second tube acier 323 mm devra être disposé et cimenté à l'extrados jusqu'à 85 m pour isoler les sables de Fontainebleau. L'ensemble assurera une isolation totale vis-à-vis de l'environnement de surface. Le forage captera la nappe de l'Oligocène entre 85 et 102 m de profondeur avec un tubage INOX ou PVC 193 mm crépiné slot 1 mm. De plus, le forage sera protégé par une tête de puits fermée par un capot cadenassé pris dans une dalle de propreté en béton de 0,3 m d'épaisseur sur 3 m2.
Une coupe de l'ouvrage est présentée en annexe.
Après création, une pompe et une colonne d'exhaure seront installées afin de permettre l'alimentation du/des enrouleurs.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Fournir les besoins en eau à des fins d'irrigation et assurer la pérennité de l'exploitation pour une diversification de légumes dans le devenir et garantir la bonne pousse des cultures

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R214-1 code de l'environnement:
Projet en déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage qui demeure dans le champ d'application de la rubrique 1.1.1.0
L'exploitation sera attribuée par l'OUGC qui possède l'AUP sur la masse d'eau

En application de l'article R214-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique de prélèvement se substitue aux autorisations individuelles de même objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lors des travaux Après travaux et pour l'exploitation Surface irrigable Débit Volume annuel	environ 150 m2 3 m2 106 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Ferme de Trapeau

Localité : Guillerval

Code postal : 9 1 6 9 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 2 ° 0 4 ' 0 0 " 5 Lat. : 4 8 ° 2 0 ' 5 1 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	ZNIEFF type I, FR110001587, Zone humide à Méréville, situé à 2,2 km au sud du projet
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	Zone de répartition des eaux de la nappe de Beauce (arrêté préf n°2017-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/511 du 17 juillet 2017) portant autorisation pluriannuel de prélèvement d'eau en nappe de Beauce destiné à l'irrigation agricole du territoire de la Beauce Centrale dans l'Essonne pour la période 2017-2031. Le quota sera attribué par l'OUGC en Ile-de-France
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Aucun d'après la base MERIMEE

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	A 2,2 km de la Directive Habitat FR1100800 Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Prélèvement prévu de 60 m3/h (voire 120 m3/h si l'aquifère le permet) pour une volume annuel de l'ordre de 95610 m3 dans l'Eocène supérieur correspondant aux calcaires de Brie.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le quota volumétrique sera attribué par l'OUGC
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Le prélèvement sera réalisé par une pompe immergée
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	Le temps des travaux de foration qui sont prévus sur 2 semaines. Vibration limitée à quelques mètres autour de la foreuse
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	Rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel (appartenant aux pétitionnaires) lors des travaux de création via un système d'irrigation afin de répartir au mieux le volume de 9350 m3 puis rejet sur le parcellaire à irriguer
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a aucun autre projet susceptible de ce cumulé avec ce projet de forage puisque cette partie du plateau est possédé en entièreté par l'EARL

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La solution alternative proposée à un impact positif en limitant la consommation d'eau potable. L'utilisation d'eau brute n'engendre pas les coûts liés à l'effort de potabilisation d'eau. Cette solution n'induit pas de modification quant aux volumes consommés mais un changement des ressources d'approvisionnement. Par ailleurs, le site ne permet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable avec un débit de 120 m3/h. Les autres solutions alternatives (récupération EP, mise en place bassin collinaire) ne peuvent être mises en oeuvre techniquement. Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires:
- impact sur la ressource en eau : quota limité par les seuils de la Beauce Centrale et suivant le volume attribué par l'OUGC.
- risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maitriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art
- risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera éloigné autant que possible des zones de circulation et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de stockage). La tête de puits sera protégée par une margelle en béton. La ferme est par ailleurs isolé de toutes autres habitations
- altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout évènement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère temporaire de l'exploitation (de l'ordre de 5 mois/an) et suivant les besoins de la terre, et de l'isolation du site vis-à-vis des habitations et des zones environnementales précédemment décrites, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Le volume de 95610 m3 annuel ne sera pas de nature à créer d'incidence sur les ouvrages avoisinants (cf annexe pour incidence); le forage exploité le plus proche est situé à plusieurs kilomètres. Le projet s'inscrit en dehors des périmètres de protection. Il n'est référencé aucun PPRN sur la commune. L'irrigation servira à garantir la levée des cultures légumières et céréalières dont le déficit pluviométrique engendre des pertes importantes suivant les années.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☑
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Durand

Prénom Antoine

Qualité du signataire Gérant

À Guillerval

Fait le 30/04/2024

Durand

Signature du (des) demandeur(s)

Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol

Le site est accessible depuis la RN18 qui joint les communes de Monnerville à Méréville du nord-ouest au sud-est. Le site est implanté sur un plateau au niveau de la commune de Guillerval, au lieu-dit le Trapeau, entre les cours d'eau de la Marette et de la Juine.

Les parcelles concernées par la recherche en eau sont situées autour de la ferme et correspondent aux parcelles n°L 0051 du cadastre de Guillerval et la ZR 10 du cadastre de Saclas. L'altimétrie du site est de l'ordre de +134 m NGF avec un fond de vallée au nord du site vers la Marette à +100 m NGF.

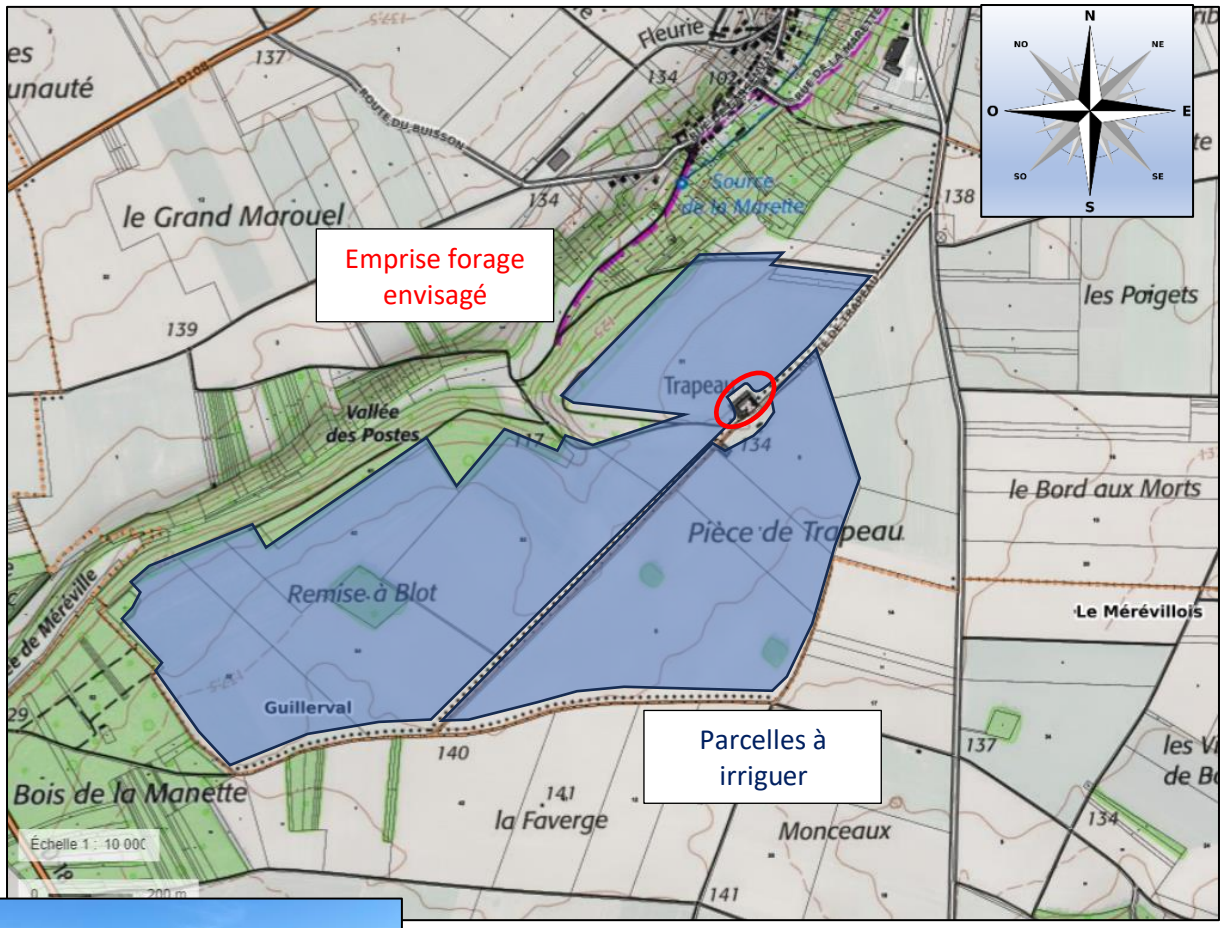

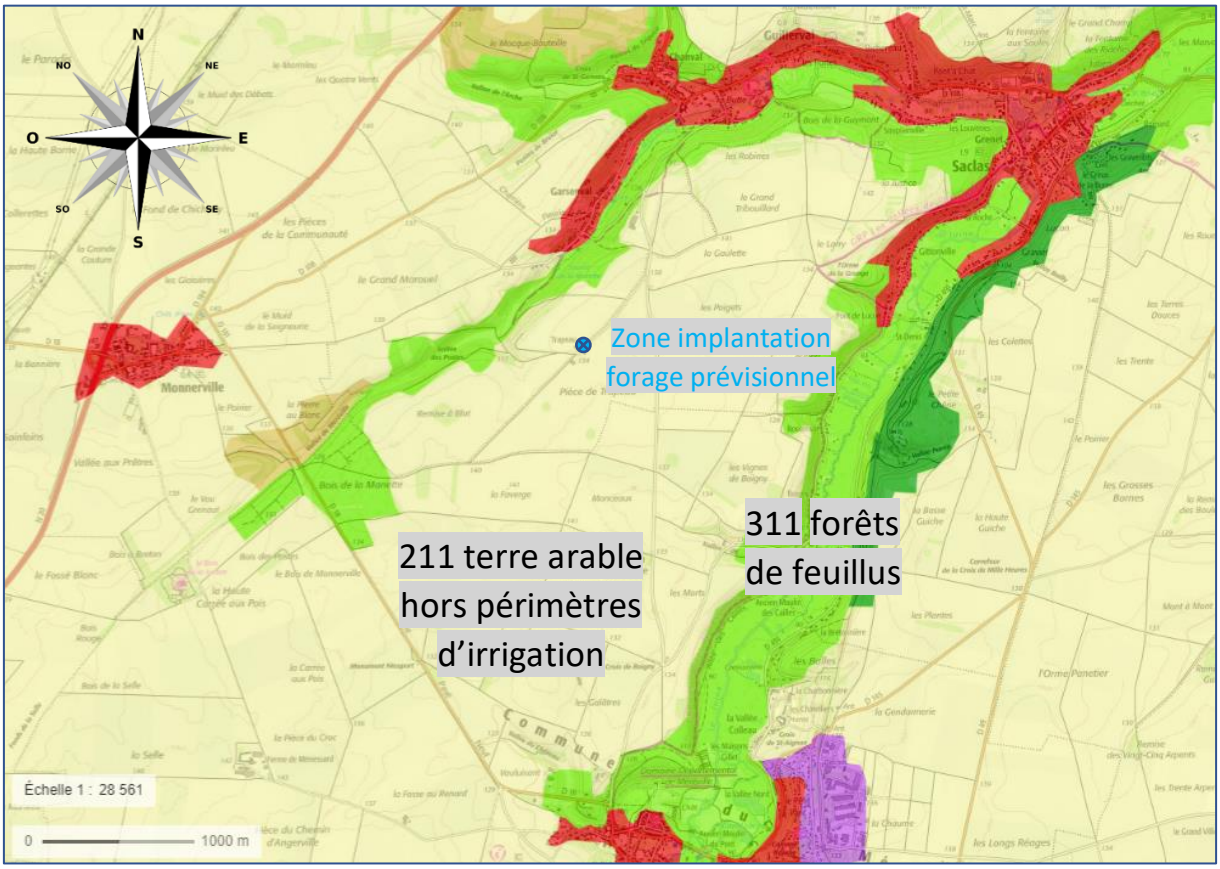
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Zone implantation
forage prévisionnel
211 terre arable
hors périmètres
d'irrigation
311 forêts
de feuillus
Échelle 1 : 28 561
0
1000 m

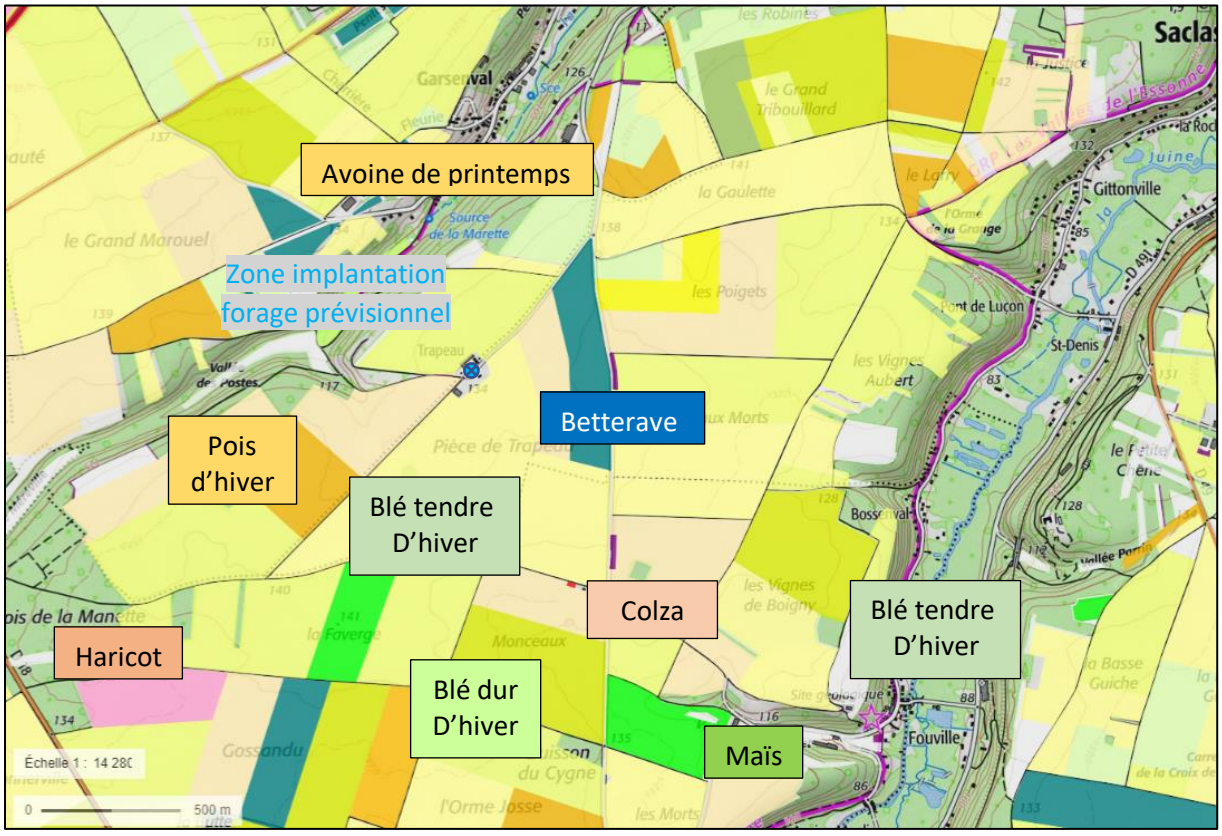
Avoine de printemps
Zone implantation
forage prévisionnel
Betterave
Pois
d'hiver
Blé tendre
D'hiver
Colza
Blé tendre
D'hiver
Haricot
Blé dur
D'hiver
Maïs
Échelle 1 : 14 280
0
500 m

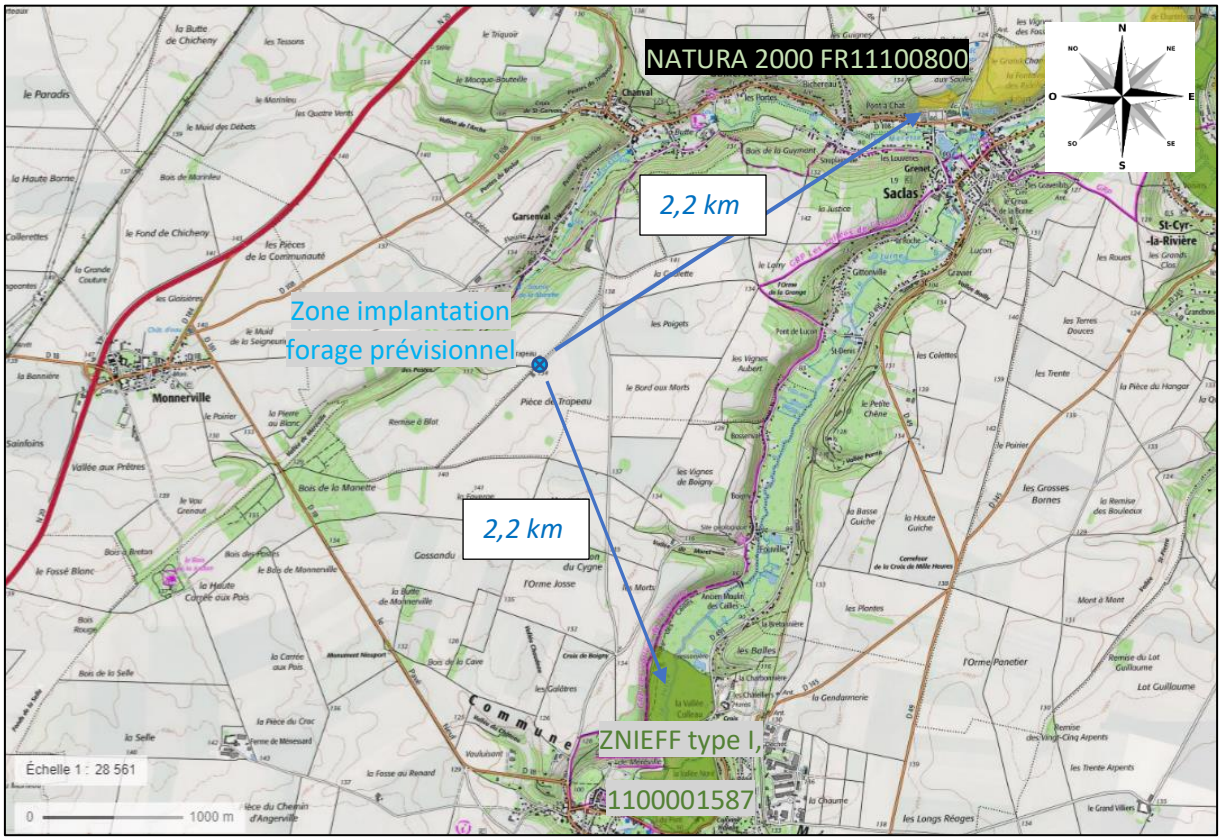

L'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2013 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages… précise que :

Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :

- 200 m des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.

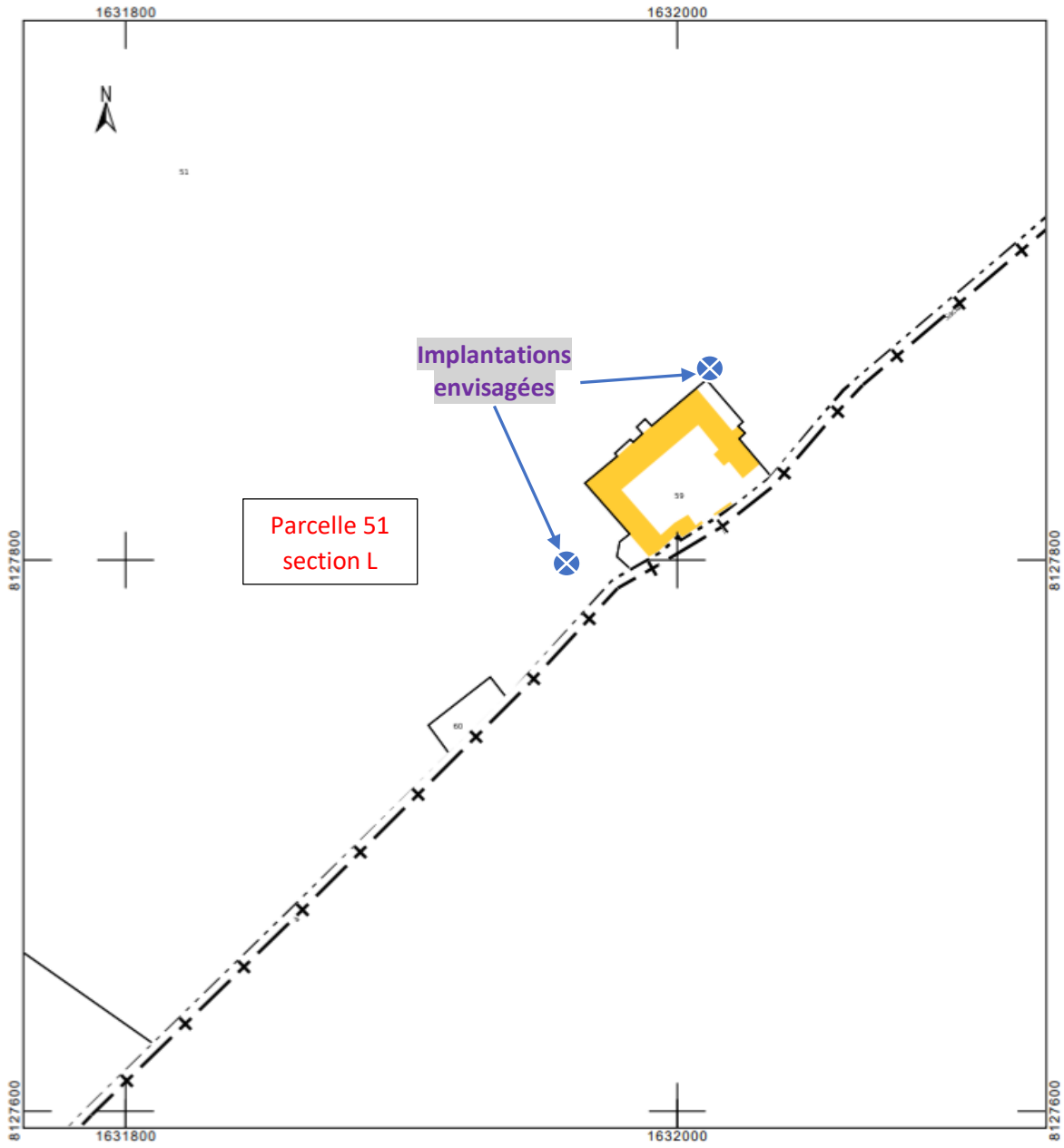
1631800
1632000
N
Implantations envisagées
Parcelle 51 section L
8127800
8127600
1631800
1632000

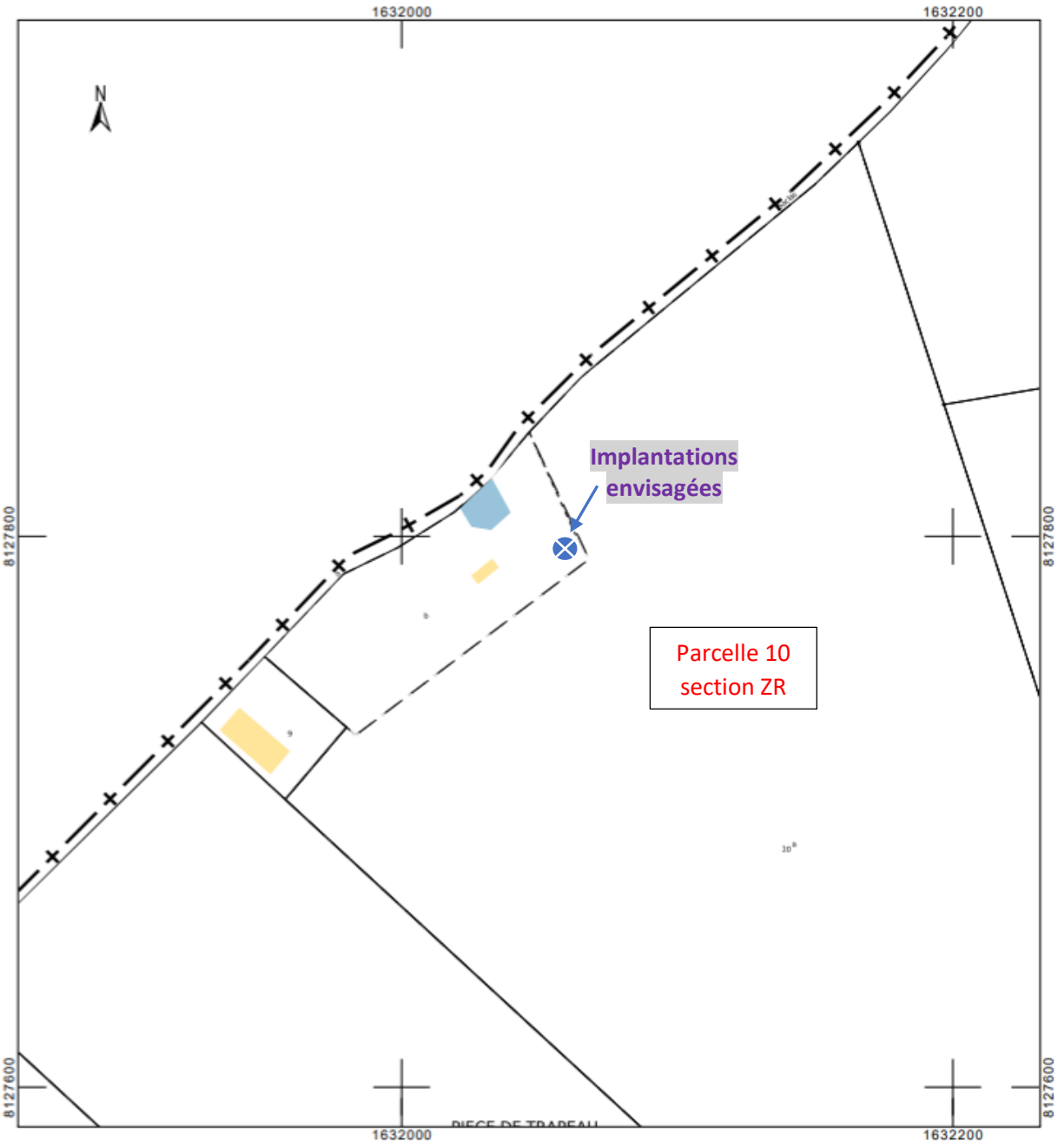
1632000
1632200
N
8127800
8127600
Implantations
envisagées
Parcelle 10
section ZR
PIECE DE TRAPEAU

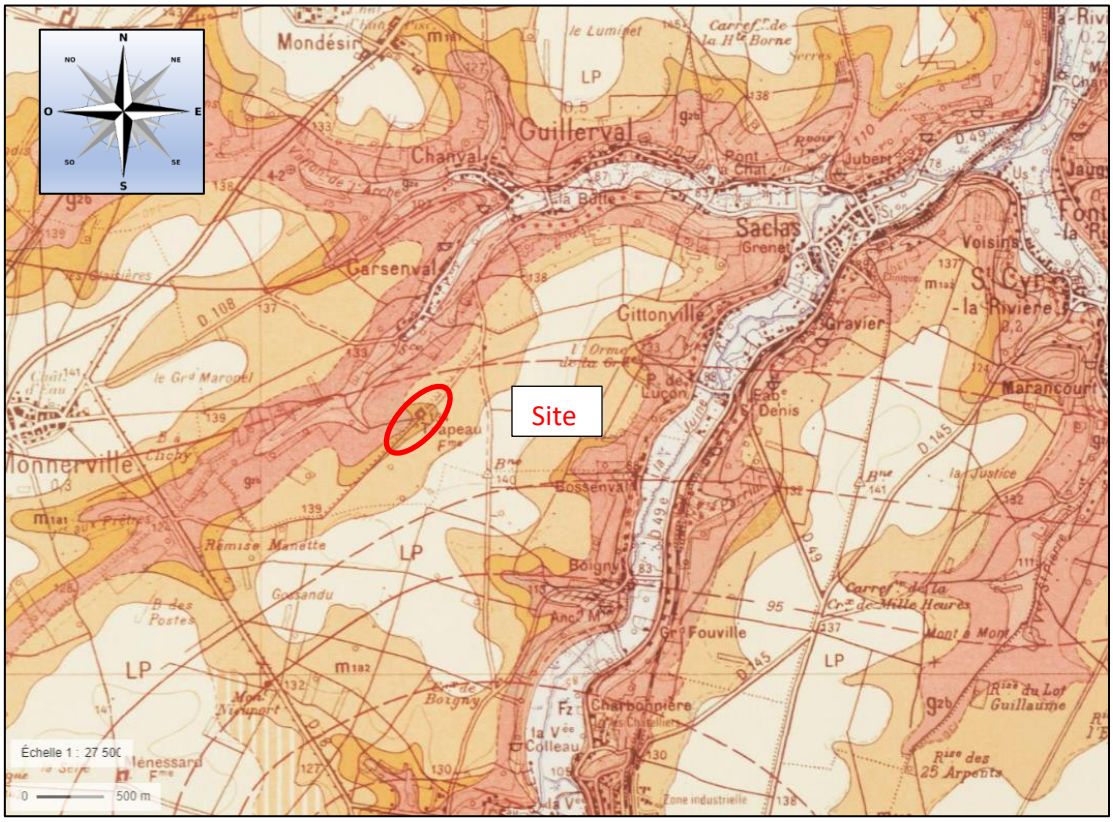

Coupe géologique estimée au droit du secteur

Coupe géologique estimée au droit du site					
Désignation	**Profondeur du toit de la formation (m/sol)**	**Cote du toit (m NGF)**	**Epaisseur (en m)**	**Formation**	**Age**
m1a1	0	+135	4	Molasse du Gâtinais ?	
g2b	4	+131	30	Calcaires d'Etampes	**Rupélien**
g2a	34	+101	49	Sables et grès de Fontainebleau	
	83	+52	2	Molasse d'Etrechy	
g1b	85	+50	15	Calcaire de Brie	**Oligocène**
g1a	**100**	**+35**	**5**	**Argile verte**	

Compte tenu de la lithologie prévisionnelle observée, au droit du site, la perméabilité de chacun des horizons a été regardée.

Elle permet d'apprécier, en plus de la lithologie de l'horizon, l'intérêt d'exploiter la formation.

Le tableau ci-après présente les assises géologiques reconnues comme terrains perméables susceptibles de fournir de l'eau au droit du projet :

Terrains reconnus comme perméables au droit du projet			
Figuré	**Age**	**Unité lithologique**	**Nature des terrains**
LP	Quaternaire	Limon des plateaux	SEMI-PERMEABLE
m1a2	Rupélien	Calcaire de Pithiviers	**PERMEABLE**
m1a1		Molasse du Gâtinais ?	**Discontinue**
g2b		Calcaire d'Etampes	**PERMEABLE**
g2a		Grès et sables de Fontainebleau	**PERMEABLE**
		Molasse d'Etrechy	SEMI-PERMEABLE
g1b	Oligocène	Calcaire de Brie	**PERMEABLE**
g1a		Argile verte	IMPERMEABLE

Au droit du projet il existe deux nappes aquifères séparées par l'écran imperméable des marnes vertes :

- Une première nappe groupant les réservoirs du Rupélien ; c'est une nappe libre, limité mais exploité dans le secteur et qui est en relation avec les cours d'eau superficielle ;
- Une seconde généralement captive, correspond au calcaire de Brie dans l'Oligocène.

Aussi, au droit du projet, c'est cette seconde nappe qui devra être sollicité afin d'avoir un potentiel aquifère intéressant **pour fournir les besoins nécessaires pour l'irrigation.**

L'ensemble formé depuis la surface correspond à la masse d'eau FRGG92 Calcaire tertiaire libre de Beauce.

Elle fait partie d'une zone de répartition des eaux qui abaisse le débit pour le seuil d'autorisation à 8 m^3/h.

La nappe de l'Oligocène soutenue par les argiles vertes, est contenue dans les sables de Fontainebleau et le calcaire de Brie.

- Mur : argile verte de Romainville
- Réservoir aquifère : sable de Fontainebleau et le calcaire de Brie
- Nappe libre sur les argiles vertes

Au niveau du plateau, il existe une carte piézométrique pour l'Oligocène :

- Carte des hautes eaux de l'oligocène – Nappe de Beauce, 2002.

L'ensemble du système est drainé par les vallées dont la Juine. L'alimentation de la nappe se fait du sud au nord.

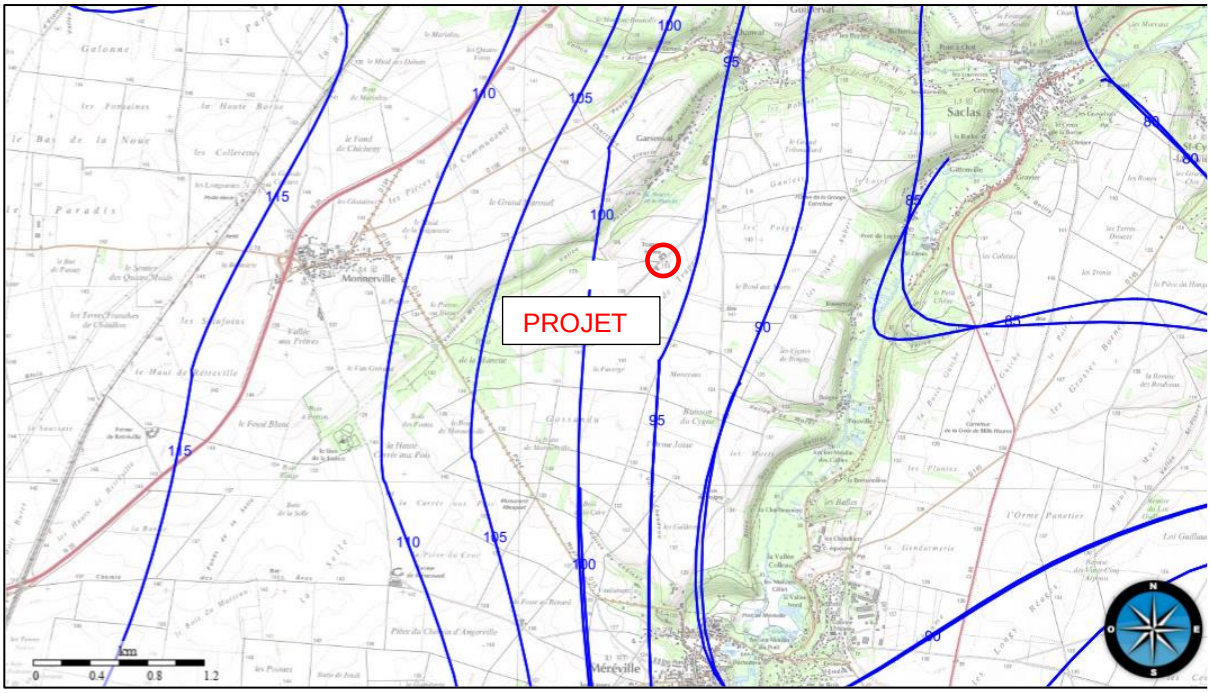

Figure 1 : Carte piézométrique hautes eaux 2002 de la nappe de l'Oligocène

Le niveau d'eau en basses eaux en 1994 indique un niveau de nappe vers +87 m NGF, ce qui correspond à la moitié de la hauteur des sables de Fontainebleau. Les calcaires d'Etampes et Pithiviers sont dénoyés sur ce secteur.

Les calcaires d'Etampes et Pithiviers sont dénoyés sur ce secteur.

En période de hautes eaux, le niveau d'eau est attendu vers +72 m NGF.

Inversement, en période de recharge, la nappe récupère environ 10 m de charge, portant ainsi le niveau de nappe vers +97 m NGF au droit du projet.

En dernier point, le suivi piézométrique d'un forage sur Roinvilliers situé à 12 km à l'est du projet, permet d'avoir l'évolution de la nappe de Beauce dans le calcaire de Brie depuis 1970. A ce titre il apparait que le niveau de la nappe semble globalement stabilisé depuis 2015 vers +79 m NGF (sur ce secteur et cohérent avec la carte piézométrique de 2002). Les cycles hydroclimatiques déficitaires de 1992-1998

et 2009-2013 et les cycles excédentaires de 1980-1986 et 2001-2004 ne sont pour le moment plus observés.

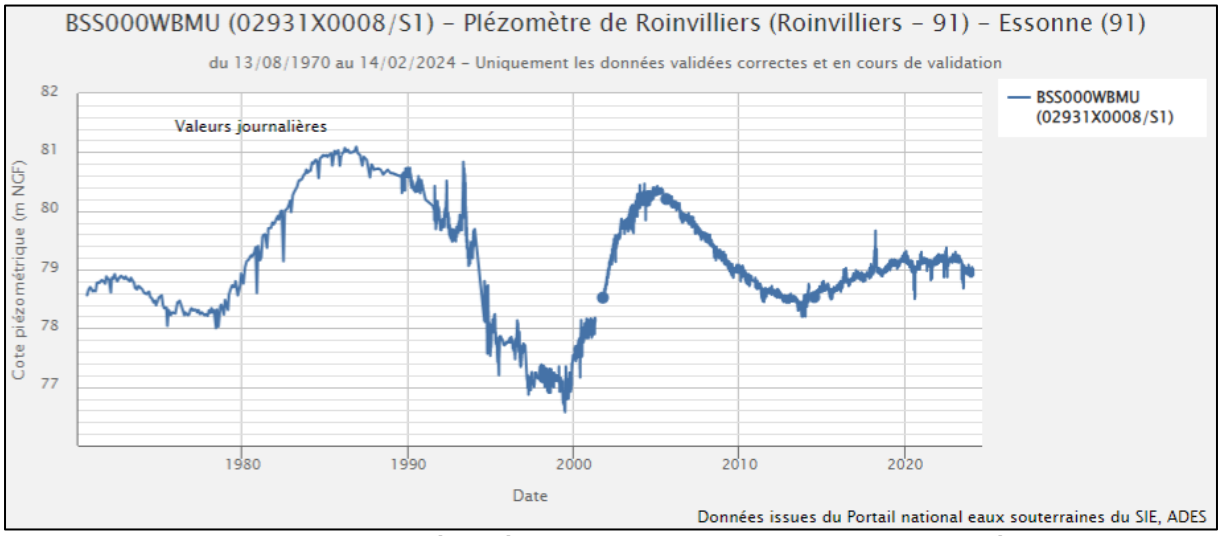

Figure 2 : Chronique piézométrique de la nappe de Beauce de 1975 à 2024

Ainsi au droit du projet, le niveau d'eau s'établirait vers +97 m NGF sur les périodes d'utilisation de ce dernier, soit en période estivale.

Comme précisé au chapitre précédent, nous avons une seule nappe qui présente toutefois des transmissivités différentes. Les sables étant moins perméables et la plus profonde renfermant des eaux semi-captives sous les sables. Le débit spécifique de la nappe de Beauce (s.l.) est connu au niveau des calcaires d'Etampes fait état d'une transmissivité comprise entre 8.10^{-3} et 5.10^{-3} m^2/s. La fiche de la masse d'eau fournit également des données bibliographiques dans le bassin versant de la June et pour les calcaires de Pithiviers et d'Etampes compris entre 1.10^{-3} et 5.10^{-2} m^2/s. Lorsque les forages reconnaissent les sables, la transmissivité est plus faible d'un facteur 10 vers 6.10^{-4} m^2/s.

Enfin dans le calcaire de Brie, comme prévu dans le cadre du projet, la transmissivité est mesurée dans le secteur à $7,7.10^{-2}$ m^2/s et le coefficient d'emmagasinement à 2,5%.

D'après les relevés de l'Agence de l'Eau disponibles (banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau), il y a quatre prélèvements sur nappe sur les communes adjacentes de Guillerval. Ils se situent indifféremment en fond de vallée ou sur les plateaux et captent principalement le Rupélien voire l'Oligocène. Le volume annuel en 2021 pour les forages les plus proches sont de l'ordre de 350 000 m^3.

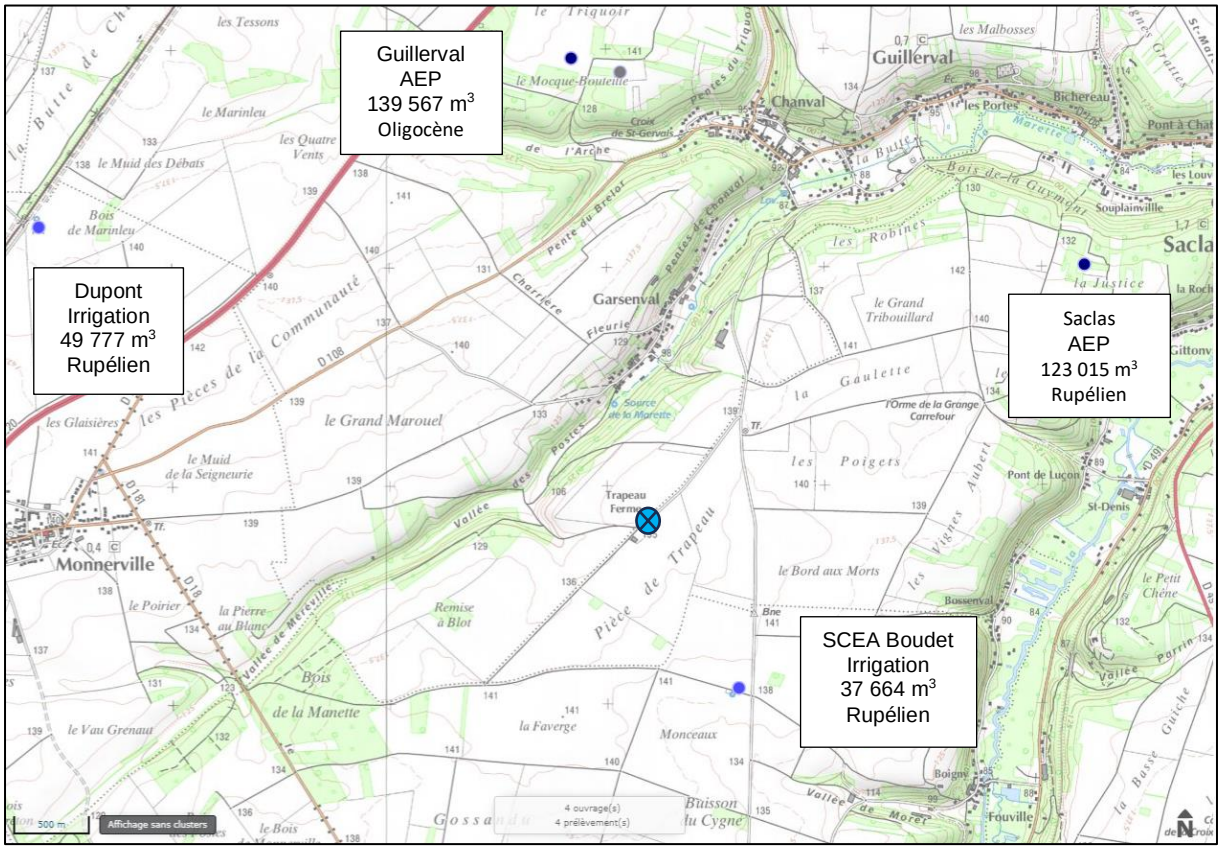

Figure 3 : Inventaire des prélèvements sur le secteur proche de Guillerval (BNPE)

L'implantation est principalement retenue en fonction de la proximité des parcelles à irriguer pour permettre de desservir un maximum de parcelle et de la proximité d'une alimentation électrique. Compte tenu des caractéristiques hydrodynamiques au droit du projet dans la nappe du Soissonnais avec :

- Transmissivité de $7{,}7.10^{-2}$ m^2/s
- Coefficient d'emmagasinement : 2,5%

Il peut être approché le cône de rabattement en fonction de l'exploitation

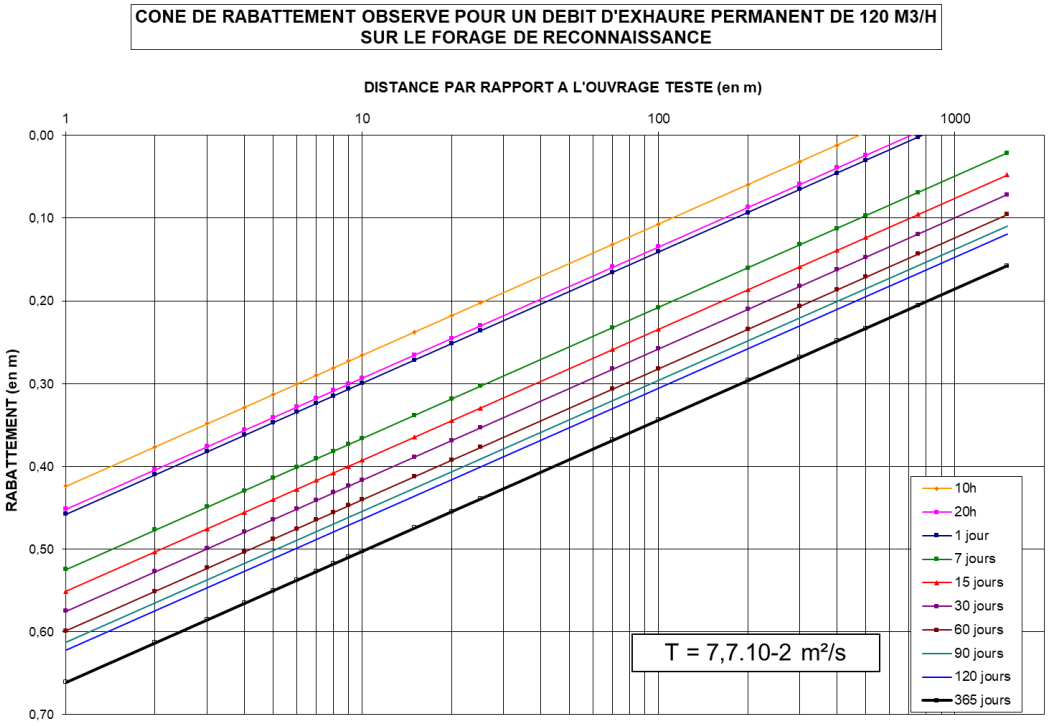

Le rayon d'action est nul à 500 m au-deçà de 10h d'exploitation. L'incidence hydrodynamique est inférieure à 0,2 m au-delà de 30 m. Il n'y a aucun forage existant dans la zone d'appel et pour lequel l'exploitation pourrait avoir une incidence. Par ailleurs le rabattement attendu est bien inférieur aux variations naturelles de la nappe.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

FORMULAIRE D'EVALUATION PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000 ***à l'attention des porteurs de projets*** (Art R414-23 – I à III du code de l'environnement)	NATURA 2000

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le ***porteur du projet****, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. annexe 1 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? ») et avec l'aide* ***de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000****.*
Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.
Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative du projet au service instructeur habituellement compétent.
Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : ***mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000*** *?*

Il peut être utilisé dans deux cas :

- *en tant qu'****évaluation des incidences simplifiée :*** *lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite à une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.*

Ceci peut être le cas des petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

- *en tant qu'****évaluation préliminaire (aide à la réflexion)*** *: ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.*

Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au ***service administratif instruisant le projet*** *de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

NB : A la réception du dossier contenant l'évaluation des incidences, le Préfet peut s'opposer au *projet dans un délai de 2 mois ou suspendre ce délai par une demande de complément de dossier. A*

défaut de la fourniture, dans un délai identique, du complément demandé, une décision d'opposition tacite intervient.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique)	**EARL DE LA GUILLOTTE**
Commune et département	**Ormoy la Rivière (Essonne)**
Adresse	**48 grande rue 91 150**
Téléphone/ Fax	
E-Mail	**toinedu@hotmail.fr**

Nom du projet	**Forage d'irrigation**

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les espèces et les habitats naturels d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Il est donc fortement recommandé de prendre l'attache le plus tôt possible des opérateurs ou animateurs des sites concernés.

Les articles L. 414-1 à L. 414-5 et R..414-19 à R.414-29 sont dédiés à la démarche d'évaluation des incidences. Trois listes répertorient les programmes, projets et activités soumis au régime d'évaluation des incidences :

- une liste nationale dont la majorité des 29 items s'appliquent sur tout le territoire métropolitain ;
- deux listes locales, fixées par arrêté préfectoral et spécifiques à chaque département. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

❑ Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée. Aucun document n'est à fournir.

❑ Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :

- ☒ Liste nationale (R. 414-19 du code de l'environnement) : item n° 4….....
- ❑ Liste locale 1 - Arrêté Préfectoral du..... ……item n° ……
- ❑ Liste locale 2 - Arrêté Préfectoral du ….....……item n° ….....

ETAPE 1
Mon projet et NATURA 2000

1- Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation sportive/culturelle ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, manifestation sportive ou culturelle (à préciser : piétons, VTT...), mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, … etc) :

Création d'un forage en vue d'irriguer des parcelles agricoles

b. Localisation et cartographie

Joindre **une carte de localisation précise du projet**, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives), sur un support **carte IGN au 1/25000e (comportant un titre explicite, une légende, une échelle et une orientation) et un plan descriptif du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction [1]

Le projet est situé :
Nom de la (des) commune(s) : …Guillerval……
N° Département : …91690…….
Lieu-dit : ……Ferme de Trapeau……
Référence cadastrale : ……..…… .Section : …L…… Numéro : …51……..

En site(s) Natura 2000 ?

☐ Site Natura 2000 « FR …….

☐ Site Natura 2000 (autre département,…) ::…….

Hors site(s) Natura 2000 ? A quelle distance ?

A 2,2 (km) du site n° de site(s) : « FR1100800 Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine
A (m) du site n° de site(s) : …….

c. Étendue du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention

1-Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : …150… (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- temporaire (ex : phase chantier)

❑ < 100 m² ❑ de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

❑ de 100 à < 1 000 m² ❑ > 10 000 m² (> 1 ha)

- permanente :

❑ < 100 m² ❑ de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

❑ de 100 à < 1 000 m² ❑ > 10 000 m² (> 1 ha)

1 *Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.*

-Surface totale :

- ❑ < 100 m²
- ❑ de 100 à < 1 000 m²
- ❑ de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)
- ❑ > 10 000 m² (> 1 ha)

2 - Longueur (si linéaire impacté) : ……..... (m.)

3 - Emprises en phase chantier : ……150…… (m.)

4 - Nombre de participants (le cas échéant) :..... Nombre de spectateurs (le cas échéant) : ….....

5 - Aménagement(s) connexe(s) :
Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.).

Si oui, décrire succinctement ces aménagements :
Stockage de la foreuse sur bâche, stockage fuel dans cuve de rétention

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues :

d. <u>Durée prévisible et période envisagée des travaux, de l'installation de l'aménagement ou de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention</u> :

1 - Projet, aménagement, manifestation :
- ❑ diurne
- ~~❑ nocturne~~

2 - Durée précise (des travaux, de la manifestation ou de l'intervention) si connue : …..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :
- ❑ < 1 mois
- ❑ ~~1 mois à < 1 an~~
- ❑ ~~de 1 an à < 5 ans~~
- ❑ ~~permanent (> 5 ans)~~

3 - Période ou date précise si connue (de mois à mois) : …….....
Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :
- ❑ Printemps
- ~~❑ Automne~~
- ❑ Été
- ~~❑ Hiver~~

4 - Fréquence :
- ❑ unique
- ~~❑ chaque mois~~
- ~~❑ chaque année~~
- ❑ ~~autre (préciser~~) :

-e. <u>Entretien / fonctionnement / rejet</u>

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).

Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.) :
Développement de l'ouvrage avec traitement chimique qui sera neutralisé avant rejet au milieu naturel

-f. Budget (uniquement pour les manifestations sportives ou culturelles)

Préciser le coût prévisionnel global du projet.
Coût global du projet : ……. (en TTC)
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- ~~☐ < 5 000 €~~
- ~~☐ de 5 000 à < 20 000€~~
- ☐ de 20 000 à < 100 000 €
- ~~☐ > à 100 000 €~~

2 - Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence correspond à l'espace dans lequel les effets du projet, directs et indirects, sont potentiellement perceptibles ou présents (rejets dans le milieu aquatique, émissions de poussières, perturbations sonores, …).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :
✓ Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Prélèvements d'eau
- ~~☐ Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)~~
- ~~☐ Pistes de chantier, circulation~~
- ~~☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)~~
- ☐ Poussières, vibrations
- ~~☐ Déchets consécutifs à une manifestation sportive ou culturelle (ex : signalétique, déchets plastique...)~~
- ~~☐ Piétinements~~
- ☐ Bruits
- ☐ Autres incidences ……

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

……

……

……

Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- ☒ Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales»

ETAPE 2
Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

1- Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

2-1-1- Usages / occupation du sol :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ❑ Prairie de pâturage / fauche
- ❑ Culture (à préciser) : .....……
- ❑ Chasse
- ❑ Pêche
- ❑ Sport & Loisirs (randonnée, VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre…)
- ❑ Sylviculture
- ❑ Construite (ex : parking, constructions diverses) : ….....……...
- ❑ Non naturelle (ex : dépôt, décharge sauvage) : ….....……...
- ❑ Autre (préciser l'usage) : ……..……..
- ❑ Aucun

Commentaires :

2-1-2 - Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-après, en fonction de vos connaissances (Cf. quelques définitions en annexe 3) et des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et **joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces**.

Pour remplir au mieux le tableau ci-après, il vous est fortement recommandé **de prendre l'attache des opérateurs ou animateurs des sites concernés en lien avec les éléments portés au DOCOB si celui-ci est suffisamment précis et récent, ou sinon le Formulaire Standard de Données (FSD).**

Directive Habitats Faune Flore (DHFF) - TABLEAU HABITATS NATURA 2000 *(en lien avec les habitats inscrits à l'annexe 1 de la DHFF, Cf colonne 2*) - informations disponibles dans le DOCOB :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si existant	Cocher les habitats d'intérêt communautaire, les nommer, les photographier, et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation des habitats Natura 2000 présents
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse ***Exemple : pelouse calcaire***			
	Pelouse semi-boisée			
	Lande			
	Autre :.....			
Milieux forestiers	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre :.....			
Milieux rocheux	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Grotte			
	Éboulis			
	Blocs			
	Autre :.....			
Zones humides	Fossé			
	Cours d'eau			
	Étang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre :.....			
Autre type de milieu	Tunnel			
	Lisière			
	Autre :.....			

Directive Habitats Faune Flore (DHFF) - TABLEAU ESPECES NATURA 2000 *(uniquement espèces animales et végétales inscrites à l'annexe 2 de la DHFF*) - informations disponibles dans le DOCOB :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Etat de conservation	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce…)
Plantes				
Mollusques				
Amphibiens				
Crustacés				
Insectes				
Poissons				
Mammifères (Chiroptères en IDF)				

Directive Oiseaux (DO) - TABLEAU ESPECES NATURA 2000 *(uniquement espèces inscrites à l'annexe 1 de DO + espèces migratrices régulières*) - informations disponibles dans le DOCOB :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Etat de conservation	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce…)
Oiseaux				

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : ……
Photo 2 : ……
Photo 3 : ……
Photo 4 : ……
Photo 5 : ……
Photo 6 : ……

2- Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

2-2-1 -Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés dans le 2-1-2

Exemple : cas d'une manifestation sportive

Type d'Habitat (Habitat naturel ou Habitat d'Espèces)	**Superficie et/ou *% d'habitat impacté**	**Usage**	**incidences potentielles**	**Remarques**
Exemple : pelouse calcaire	*100m2*	*Passage de participants (itinéraire)*	*Piétinement*	

** il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer selon le DOCOB.*

2-2-2 -Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées dans le 2-1-2

Espèce ou Groupe d'espèce	**Usage**	**Incidences potentielles**	**Période concernée**	**Remarques**
Exemple : Bondrée apivore	*Course pédestre, passage de participants*	*Dérangement*	*Hors période de nidification*	

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

- ❑ Réversible
- ❑ Irréversible

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- ❑ Réversible
- ❑ Irréversible

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation) :

- ❑ Réversible
- ❑ Irréversible

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

- ❑ Non
- ❑ Oui

A préciser :

Conclusions ETAPE 2

Le projet peut-il avoir des incidences probables sur le ou les sites Natura 2000 ?

- ☒ Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales»
- ❑

ETAPE 3

Mesures prises pour supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées (dégradation, perturbation …)

Si le projet présente des incidences significatives potentielles, il appartient au porteur du projet de proposer les **mesures concrètes pour éviter ou réduire les effets** (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, maintien ou reconstitution d'un corridor écologique, démarrage du chantier en dehors des périodes de reproduction et d'élevage des jeunes, réorganisation et adaptation du calendrier de la manifestation, ...)
Ces mesures doivent être **étudiées dès la phase de conception du projet**.
Des mesures d'accompagnement ou de suivi, sont également possibles, mais sont distinctes des mesures de suppression et de réduction.

Exposé argumenté des mesures (justification, pertinence et faisabilité des mesures) :

Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000

- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?

☒ Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés (conclusion argumentée) :

Le projet est éloigné de plus de 2,2 km à vol d'oiseau et sur un plateau. Travaux temporaire (3 semaines de travaux)

☐ Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre **(voir le canevas du dossier d'incidences).** Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Guillerval Signature :

Le (date) : 30 avril Durand

Le projet sera autorisé s'il n'a pas d'impacts, si ses impacts ne sont pas jugés significatifs, ou encore lorsque les mesures prises permettent de les supprimer ou de les réduire à un niveau acceptable.

Pour toute information, s'adresser au référent Natura 2000, au service environnement de la DDT du département considéré.

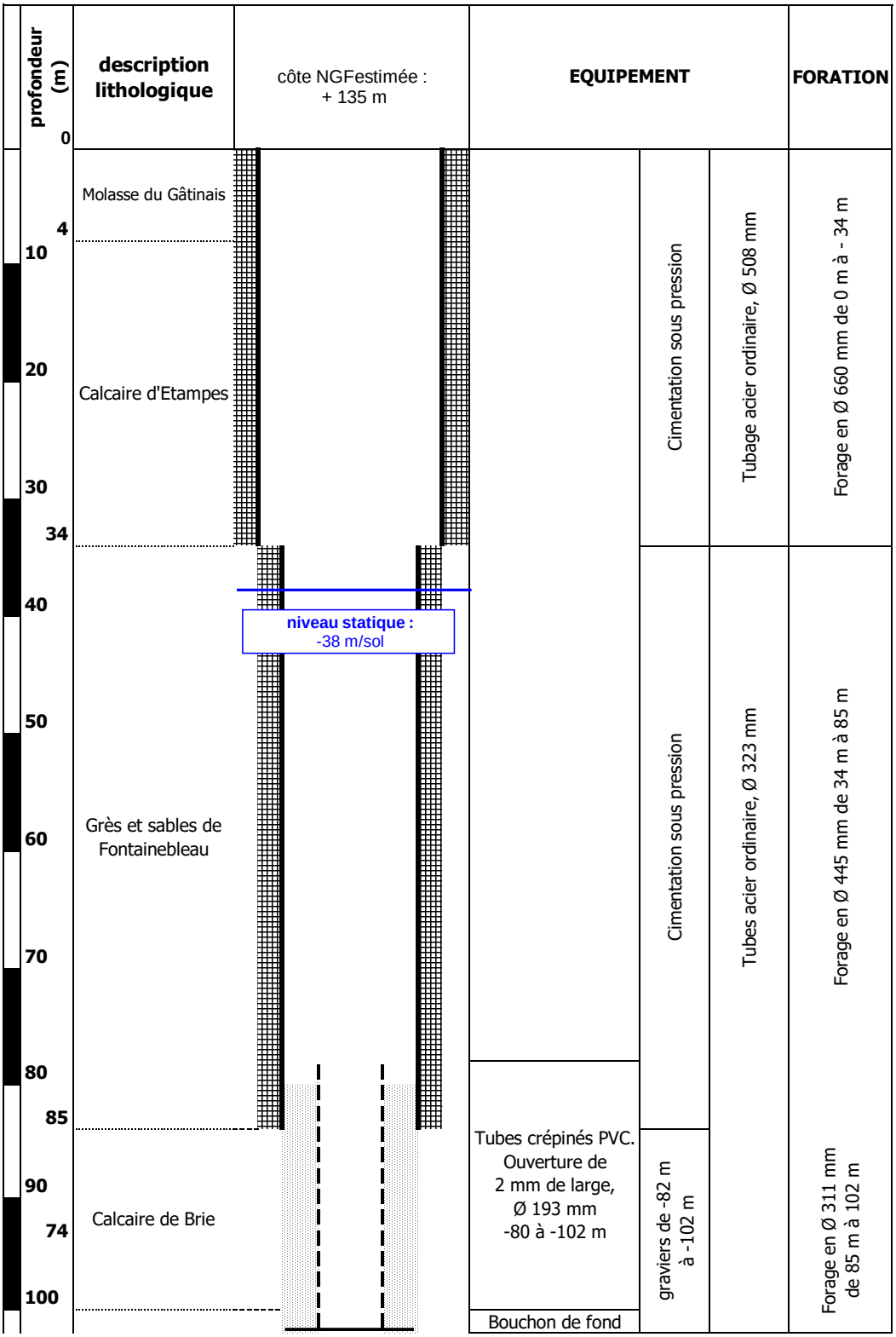
profondeur (m)
0
4
10
20
30
34
40
50
60
70
80
85
90
74
100
description lithologique
Molasse du Gâtinais
Calcaire d'Etampes
Grès et sables de Fontainebleau
Calcaire de Brie
côte NGFestimée : + 135 m
niveau statique : -38 m/sol
EQUIPEMENT
Tubes crépinés PVC. Ouverture de 2 mm de large, Ø 193 mm -80 à -102 m
Bouchon de fond
Cimentation sous pression
graviers de -82 m à -102 m
Cimentation sous pression
Tubage acier ordinaire, Ø 508 mm
Tubes acier ordinaire, Ø 323 mm
FORATION
Forage en Ø 660 mm de 0 m à - 34 m
Forage en Ø 445 mm de 34 m à 85 m
Forage en Ø 311 mm de 85 m à 102 m